



HAL
open science

Visite de travaux de protection et d'entretien des berges du Vidourle.

S. Rouviere

► **To cite this version:**

S. Rouviere. Visite de travaux de protection et d'entretien des berges du Vidourle.. Forêt Méditerranéenne, 2003, XXIV (3), pp.361-364. hal-03564599

HAL Id: hal-03564599

<https://hal.science/hal-03564599v1>

Submitted on 10 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La tournée

Visite de travaux de protection et d'entretien des berges du Vidourle (Gard et Hérault)

par Serge ROUVIERE

Le Vidourle, ce fleuve qui délimite les départements du Gard et de l'Hérault a de tout temps habitué ses riverains à un caractère impétueux. Les inondations de septembre 2002 ont été parmi les plus dévastatrices. Plus de six mois après, les participants aux Journées "ripisylves" se sont rendus sur place lors de la visite de terrain. Cela a été l'occasion pour Serge Rouvière, technicien au Syndicat d'aménagement du Vidourle de nous faire un descriptif des travaux entrepris, basés sur des techniques de génie végétal.



**Photo 1
(en haut, à gauche) :**
Les participants sur la rive
droite du Vidourle

**Photo 2
(en haut, à droite) :**
Les travaux visent
à stabiliser la berge
du Vidourle

Photos D.A.

Point n°1 Traversée de Sommières Travaux de protection de berge par génie végétal

Technique :

- Fascinage + lit de branches à rejet.
- Gabions + ensemencement.

Linéaire traité : 550 mètres.

Montant des travaux : 112 000 euros HT.

Entreprises : Rodriguez / Serpe.

Maître d'œuvre : D.D.A.F. du Gard.



*Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte
Interdépartemental du Vidourle.*

Les travaux doivent permettre de stabiliser la berge droite du Vidourle dans la traversée de Sommières tout en conservant le caractère paysager du Vidourle aux abords du Pont de Tibère.

Photo 3 (ci-contre) :
Pose du géotextile.
Au fond,
le Pont de Sommières
entièrement recouvert
par l'eau lors
de la crue
du 9 septembre 2002
Photo D.A.



Point n°2
Digues aval Pont de Lunel /
Moulin Bernard
Travaux de restauration
forestière des digues
(4^e tranche)

1.- La digue

Rappel : Il s'agit avant tout d'un ouvrage de protection qu'il convient de gérer de manière à préserver sa solidité actuelle, et ce de façon pérenne.

Elle est couverte par une végétalisation majoritairement basse (herbacées, ronciers et arbustes) très dense et difficilement pénétrable sur l'essentiel de ce tronçon.

- *Rôle de la végétation* : protection du sol de la digue, paysage.

- *Objectifs* : favoriser l'accès en crête, assurer la visibilité des digues, éviter l'installation de nouveaux arbres.

- *Travaux* : débroussaillage systématique sur l'ensemble de la digue.

- Abattage systématique des arbres et arbustes en crête et sur le 1/3 supérieur des talus.

- Abattage sélectif (2/3 inférieur des talus) selon les critères suivants :

Diamètre > 30 cm (mesure prise à 1,30 m du sol).

Densité voisine de 100 t./ha

2.- " Le Ségonnal " (banquette horizontale entre la digue et la berge)

Sa largeur est très variable depuis quelques dizaines de mètres jusqu'à zéro, et induit des types de végétation très variés (idem berge).

- *Rôles de la végétation* : protection, paysage et écosystème terrestre (faune très riche).

- *Objectifs* : maintien d'une végétation variée, gestion de la ripisylve par rajeunissement, enlèvement des ronciers (lapins). Lorsque le ségonnal sera suffisamment large (plus de 30 mètres) les interventions pourront être plus légères voire nulles.

- *Travaux* : abattage sélectif selon les critères suivants :

Diamètre > 30 cm (mesure prise à 1,30 m du sol).



Diversification des essences.

Recherche d'un équilibre des classes de diamètre (0-10/10-20/30-30).

Possibilité de conserver des arbres morts ou dépérissants (niche écologique).

Débroussaillage proscrit sauf nécessité d'accès.

Ouverture dans la végétation d'un chemin (largeur 2 mètres) pied de digue lorsque la largeur du ségonnal le permet (largeur > 10 mètres).

3.- La berge

Selon sa largeur et sa pente, la berge est recouverte par une végétation très variable (de la pelouse herbacée à l'arbre adulte) et de façon hétérogène.

Le pied de berge est occupé par une bande arborée plus ou moins continue.

- *Rôles de la végétation* : protection de la berge, ombrage, paysage.

- *Objectifs* : maintien d'une végétation basse et variée.

- *Travaux* : abattage sélectif selon les critères suivants :

Diamètre > 30 cm (mesure prise à 1,30 m du sol) ¹.

Arbre incliné vers la rivière ou en cours de déstabilisation.

Amorce de glissement (coupe des arbres ou arbustes pour soulager le glissement).

Privilégier en pied de berge les aulnes et les saules.

Débroussaillage proscrit sauf nécessité d'accès.

Photo 4 :

La digue végétalisée au niveau du Pont de Lunel
 Photo D.A.

1 - A titre exceptionnel, certains arbres remarquables de diamètre supérieur pourront être conservés (décision du maître d'œuvre).

Photo 5 (ci dessous) :

Protection des digues du Vidourle par technique végétale près de Saint-Laurent-d'Aigouze

Photo 6 (en bas) :

Les pieux utilisés pour conforter la digue sont en bois de châtaignier

Photo 7 (en bas, à gauche) :

Au pied de la berge, on peut voir la fascine qui doit assurer la stabilité de la digue
Photos D.A.

Dans le Vidourle proprement dit, les glissements de berges ont souvent abouti à des embâcles, plus ou moins éloignés de la rive, formés d'arbres échoués et partiellement immergés, sauf cas exceptionnels, les troncs seront sectionnés au fil de l'eau et évacués.

Montant des travaux : 53 000 Euros HT.

Linéaire traité : 5 000 mètres environ.

Entreprise : Philips Frères

Maîtrise d'œuvre : DDAF du Gard.

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte Interdépartemental du Vidourle.

Point n° 3 Travaux de protection des digues du Vidourle (Réquisition décembre 2002)

Technique :

Protection de la digue par techniques végétales.

Peigne, fascines, lit de branches à rejet.

Linéaire traité : 450 mètres.

Entreprises : Rodriguez / Serpe / TAUREN.

Montant : 184 970 Euros HT.

Maîtrise d'œuvre : BRL Ingénierie.

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte Interdépartemental du Vidourle.

Ces travaux doivent permettre de conserver la stabilité des digues du Vidourle à proximité du village de Saint-Laurent-d'Aigouze.

La fascine morte réalisée en pied de berge permet d'assurer la stabilité du talus. Cet ouvrage joue le rôle d'un peigne et permet un ensablement et comblement du pied du talus au fil des crues (hauteur d'eau 3 mètres en moyenne).

Cette technique est complétée d'une fascine vivante et d'un lit de branche à rejet qui doivent assurer la stabilité de la digue.

S.R.

